



Bon de commande : après passage du mètreur (cuisine)

Par **mimi_la_souris**, le **07/02/2009** à **12:37**

Bonjour,rrnJe suis actuellement en litige avec Vogica et je suis en train de chercher des solutions pour annuler la commande.rrnNous avons signé un bon de commande (nous avons fourni nos plans de maison), et le mètreur doit bientôt passer pour prendre les mesures.rrnJe me demande du coup : si les vendeurs ont oublié des éléments dans notre bon de commande, et donc s'il faut rajouter des choses, et que par conséquent le coût augmente, est-il possible de faire annuler la vente ?rrnMerci de me donner le texte de loi et/ou une décision de tribunal/arrêt de cour d'Appel.rrnMerci d'avance !